



## MOUVEMENT 2017

### Phase principale

## Après la saisie des vœux, quelles étapes ? Compte rendu GT priorités médicales et sociales

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Vendredi 7 avril              | Réception des accusés de réception de participation au mouvement sur votre boîte aux lettres <b>IProf</b> .<br>Il comportera les éléments de barème que nous vous invitons à <b>vérifier</b> et à <b>corriger en rouge</b> en cas de contestation (oubli de points de stabilité, de points en éducation prioritaire...)<br>Il sera aussi possible de <b>supprimer des vœux</b> mais pas d'en rajouter ni changer l'ordre. |
| Vendredi 14 avril             | <b>ATTENTION : VACANCES SCOLAIRES</b><br>Date limite de renvoi de l'accusé de réception par courrier à la <b>DSDEN 13 – service DPE2 – 28 bd Ch. Nedelec 13231 Marseille Cedex 1</b><br><b>Uniquement en cas de contestation/correction</b>   |
| Jeudi 27 avril<br>Mardi 2 mai | Tenue des Groupes de Travail avec les organisations syndicales<br><b>Publication des projets d'affectation</b>  |
| Jeudi 4 mai                   | <b>CAPD (Mouvement phase principale)</b>  |

### Pour un suivi personnalisé de votre dossier par le syndicat :

- 1/ Remplissez votre [formulaire de suivi](#) directement en ligne depuis notre site
- 2/ Renvoyez-nous une copie de votre accusé de réception (dès le 7 avril dans votre boîte Iprof)

**Le SNUDI FO pourra alors vérifier votre barème et vous contactera à toutes les phases du mouvement pour vous signaler une anomalie ou vous transmettre des résultats provisoires.**

### PERMANENCE SYNDICALE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

par mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org) par téléphone : 07.62.54.13.13

### Compte rendu du groupe de travail sur les priorités médicales et sociales

#### Quelques chiffres d'info sur les résultats

| Année 2017/2018     | Nombres demandes | Refus          | Obtenu à TD    | Obtenu à TP   | Mise en AFA | En attente             | Pas de dossier | Hors délai |
|---------------------|------------------|----------------|----------------|---------------|-------------|------------------------|----------------|------------|
| Priorités médicales | 180              | 80 soit 44,44% | 71 soit 39,44% | 17 soit 9,44% | 4           | 1                      | 6              | 1          |
| Priorités sociales  | 41               | 28 soit 68,29% | 1 soit 2.44%   | 1 soit 2.44%  | 1           | 8 + 2 (vus au médical) |                | 1          |

## L'analyse des élus du personnel FO :

C'est en **1 heure seulement** que les délégués du personnel ont dû traiter avec l'Administration les 221 dossiers, soit une moyenne de 30 secondes maximum pour traiter chaque dossier !

Le SNUDI FO a déploré les conditions de ce groupe de travail car les élus du personnel sont empêchés de pouvoir défendre les dossiers confiés par les collègues.

**Les élus du personnel FO refusent d'endosser un rôle de co-gestionnaire dans ces groupes de travail qui se limite à de simples chambres d'enregistrement !**

### ➤ **Bonifications médicales**

Le Dr FABBRICELLI, médecin de prévention, était présente, non pas pour justifier ses avis, mais pour expliquer les critères d'attribution ou de refus de la bonification médicale :

↻ le premier est la reconnaissance de la RQTH de l'agent, consigne donnée par le ministère.

↻ le second se base sur le degré de gravité de la pathologie

↻ le troisième est l'analyse du traitement médical de l'agent.

Puis elle essaye d'estimer si l'affectation au plus proche du domicile permettra une amélioration des conditions de travail en fonction de la pathologie.

C'est dans ce dernier cas qu'est prise en compte la demande de bonification pour les affections d'ordre psychologiques.

Les priorités au titre du conjoint handicapé sont données très rarement car il faut « prouver » la dépendance réelle du conjoint. Celles pour les enfants ne nécessitent pas obligatoirement une notification MDPH.

Les avis du docteur Fabbricelli sont revus par une commission académiques (2-3 médecins de prévention de l'Académie) avant d'être présentés au groupe de travail.

Le médecin indique qu'elle ne dispose pas de moyens matériels et humains pour répondre aux sollicitations d'entrevue des collègues. Elle ne peut traiter également les nombreux mails qu'elle reçoit chaque jour.

**Le SNUDI FO revendique à nouveau la création de postes de médecin de prévention à hauteur des besoins de notre département.**

### ➤ **Bonifications sociales**

Les 2 assistantes sociales des Bouches du Rhône n'étaient pas présentes lors de ce GT. Elles sont d'ailleurs en arrêt maladie pour une période indéterminée !

L'Administration nous indique simplement que les dossiers sont examinés selon trois critères : la gravité, l'exceptionnalité et l'imprévisibilité.

Les bonifications sont cependant accordées au compte-goutte.

Le SNUDI FO 13 s'interroge cependant sur le nombre « ridiculement » bas de bonifications sociales accordées : **2 sur 41 demandes !**

**Le syndicat interviendra lors de la CAPD du 4 mai pour interpellier le DASEN sur cette situation, en lien avec le fonctionnement du bureau « social » de notre département.**

L'assistante sociale recrutée pour pallier à l'absence des 2 assistantes sociales dévolues au département ne pourra pas gérer seule tous les dossiers des Bouches-du-Rhône. Nous nous interrogeons alors légitimement sur le traitement des dossiers à venir.

---

***Vous avez besoin du syndicat ?***  
***Le syndicat a aussi besoin de vous !***  
**Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous au SNUDI FO !**

**Le syndicat indépendant de tout gouvernement !**

**Carte 2017 disponible → [>ICI<](#)**